

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

Le dix-huit janvier deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2022

**Présents** : BANVILLET Laurent, BATIER Vincent, BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, CHASSAGNON Guillaume, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MALL Odile, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, RICHARD MARTIN Hélène, ROUDET Bruno, VELU Béatrice

**Excusés** : BARNIER Thibaud (pouvoir BATIER Vincent), BUHOT Arnaud (pouvoir MALL Odile), SIAUVE Karine (pouvoir BATIER Vincent)

Absente : MUTTE Chrystelle

Madame la Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'à tous les stéphanoises et stéphanois.

Elle souhaite également la bienvenue à Mae BARNIER, fils de Thibaud BARNIER, conseiller municipal.

Un hommage est rendu à Monsieur BERTHET, ancien maire de St Cassien, qui était une figure locale et également un précurseur pour l'écologie au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Le compte rendu de la séance du 20/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Monsieur Bruno ROUDET adopté à l'unanimité

#### 1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2021-58	Travaux de marquage au sol	SAS PROXIMARK	Dépense Accord cadre montant maximum 10 000 € TTC/an
2022-01	Convention d'occupation précaire local commercial	BIK'ASSIST	Recette 550 €/ mois
2022-02	Achat concession cimetière		Recette 650 €
2022-03	Contrat assistance système informatique et réseau	Société MOSAIC	Dépense 1 612.61 TTC/an
2022-04	Convention de mise à disposition de locaux communaux pour la crèche « Les Zébulons »	Association les Zébulons	

## **2/ Délibération N°2022-06 : Demande au Département de l'Isère de réviser la réglementation des boisements pour la commune**

Madame la Maire rappelle que la réglementation des boisements est une procédure du code rural et de la pêche maritime qui vise notamment à protéger les espaces agricoles des boisements, volontaires ou non.

Cette procédure a pour objectif de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature et de loisirs et les espaces habités en milieu rural et d'assurer la préservation des milieux naturels ou de paysages remarquables.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Conseil Général a la responsabilité de l'instruction et de la mise en œuvre de la réglementation des boisements à l'échelle communale ou intercommunale. Les grands principes d'intervention du Département sont régis par une délibération cadre du 13 mars 2015.

Une réglementation existe pour la commune de Saint Etienne de Crossey, à l'époque où l'Etat était compétent en la matière, l'arrêté préfectoral date ainsi du 23/06/1972.

Au vu de la date de cet arrêté, il est aujourd'hui difficilement applicable et n'a plus d'effet protecteur contre les boisements.

Ainsi le Département de l'Isère propose aux communes intéressées, de réviser leur réglementation des boisements, le coût financier de cette opération est intégralement pris en charge par le Département.

Le Département se réserve la possibilité de procéder à une priorisation des communes et à étaler dans le temps son accompagnement .

Madame la Maire propose de déposer une demande de révision de la réglementation des boisements auprès du Département de l'Isère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Madame la Maire de déposer au Département de l'Isère , une demande de révision de la réglementation des boisements de la commune

## **3/ Délibération N°2022- 07 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2022.**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites dans les décisions modificatives

Madame la Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses suivantes, inscrites ci-dessous dans l'attente du vote du budget 2022.

Imputation budgétaire	Libellé	Montant TTC
21	Immobilisations corporelles	327 242 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité , Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites dans le tableau ci-dessus.

**4/ Délibération N°2022-08 : Tarifs location salle de la Poste**

Madame la Maire propose de louer la salle de la Poste aux élus de la commune de Saint Etienne de Crossey ainsi qu'aux agents communaux en fonction, au tarif de 20€ pour une journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la location de la salle de la Poste aux élus de la commune de Saint Etienne de Crossey ainsi qu'aux agents communaux en fonction, la location de salle de la poste pour une journée au tarif de 20 €.

**5/ Délibération N°2022-09 : Avance sur la subvention qui sera allouée en 2022 à l'association Animation Expression Jeunes**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif 2022 est en préparation.  
L'association AEJ, qui a en charge le centre de loisirs, a fait la demande d'une avance de 30 000 euros sur la subvention qui sera inscrite au BP 2022.  
Elle permettra à l'association d'éviter un problème de trésorerie et de pouvoir payer ses salaires et charges du mois de Février 2022.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette somme de 30 000 euros avant le vote du BP 2022.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'allouer une avance de 30 000 € sur la subvention 2022 à l'association « AEJ ».  
(Monsieur Arnaud BUHOT, membre de l'association, ne prend pas part au vote).

**6/ Délibération N°2022-10 : Autorisation pour la collectivité à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère**

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 25,

Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais,

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 6 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la commune de Saint Etienne de Crossey doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article 3 alinéa 1er de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984

- à des besoins spécifiques (application de l'article 3 alinéa 2 de la même Loi)

Considérant, que la commune de Saint Etienne de Crossey n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées, Madame la Maire propose au conseil municipal :

- de recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;

- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la collectivité, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère et l'autorise à signer les conventions et avenants et tous documents se rapportant à ce service.

**-Point sur les commissions**

Bruno ROUDET fait un point sur la police municipale, deux plaintes ont été déposées suite à des démarchages abusifs chez des personnes âgées.

La police a été appelée pour tapage nocturne sur un immeuble de la commune.

Un véhicule a été évacué sur la place de l'église.

En ce qui concerne les RH, beaucoup d'arrêts maladie actuellement dans le personnel, tous les jours, des remplaçants doivent être trouvés.

Pour le recrutement d'un responsable des services techniques, toujours en cours et l'offre de poste a été relancée.

Le service administratif a eu une réunion avec le DPO du pays voironnais afin d'être sensibiliser au RGPD.

M GALLIN remercie la commune pour la mise en place de la clôture entre son terrain et le terrain qui sera bientôt acquis par la commune.

Un achat de véhicule va être nécessaire pour renouveler un véhicule du service technique, qui ne passera pas au contrôle technique. Le choix a été fait pour un camion d'occasion, acheté à une entreprise de la commune.

#### **-Commission urbanisme -Logement :**

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme-logement donne plusieurs informations :

- Plusieurs DP et 3 PC ont été déposés ( construction de maisons et restauration de grange)
  - Réalisation d'une palette de couleurs en cours avec des élus, que Myriam MARRANT remercie pour ce travail long et fastidieux.
  - PLU ; Réunion a eu lieu pour la modification, possibilité de prendre une délibération de sursis à statuer, qui permet à l'autorité compétente à différer dans le temps, une réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme.
  - Travaux OAP Rossignol :Les travaux ont débuté pour les réseaux d'eau et d'assainissement, l'entreprise STPG est en charge de ces travaux.
  - Voltavia : une réunion est organisée le 03/03 prochain, avec les riverains et les élus ,à 20h30 à la salle des fêtes.
  - EPLF : projet d'ingénierie foncière. Portage foncier financier.
  - Pic Vert : reçu à la mairie sur leur demande par rapport à des travaux qui se feraient sur la Morge, pas de travaux en cours actuellement.
  - Trois artisans vont s'installer sur la commune dans la zone Rossignol.
  - OPAH CAPV : pour la rénovation énergétique des logements et le maintien à domicile des personnes, des subventions peuvent être données.
- Ainsi sur la commune, 8 contacts ont été pris pour le maintien à domicile et 35 contacts pour des économies d'énergie dans les logements dans le cadre de cette opération.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 07/02/2022.

#### **-Commission Travaux :**

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur les différents chantiers :

- OAP Rossignol : travaux en cours avec l'entreprise STPG
- Eglise : Intervention du peintre. Une réunion a lieu un mercredi sur deux à 14h pour le suivi de ce chantier.
- ZA la Barlière : toujours en attente d'une réponse de la CAPV concernant le problème de transfert de voirie.
- Gymnase : Suite aux problèmes sur la toiture et le sol, un devis de remise en état a été transmis aux avocats.
- Eclairage des courts de tennis : Travaux effectués pour le passage en LED de l'éclairage des courts.
- Voirie : 3 chantiers à terminer par la société COLAS sur le programme 2021.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 25/01/2022.

#### **-Commission enfance jeunesse :**

Odile MALL, adjointe à la commission enfance jeunesse, fait un point sur les dossiers en cours :

- Projet de cuisine centrale : une réunion est programmée le 26.01 prochain entre les maires des communes intéressées.
- L'audit concernant le ménage des locaux communaux a débuté.
- RAM : une rencontre a eu lieu avec le RAM le 13.01.2022
- Qualité de l'air dans les écoles : les capteurs sont commandés et devraient être installés au mois de Février.
- Crèche : Un RDV est prévu le 21/01 prochain avec les 3 communes pour aborder le budget 2022.Le CEJ se termine et le CTG va se mettre en place en 2022, la subvention en 2022 sera du même montant que celle de 2021.
- AEJ : Réunion pour le PEDT a été décalée

Avec les travaux à venir dans les bâtiments scolaires, il sera nécessaire de trouver d'autres salles pour accueillir l'AEJ.

-CMEJ : attribution de noms aux salles du bâtiment périscolaire.

Le CMEJ souhaite venir assister à un conseil municipal au mois de Mars.

-Ecole élémentaire :

- de nombreux cas de COVID parmi les enfants, 16 ce jour.

- au vu des effectifs, un risque de fermeture de classe existe en septembre

- problème avec l'informatique à l'école, les demandes des enseignants, dans ce domaine, sont très importantes . Nécessité de réfléchir pour ce suivi informatique.

-Ecole maternelle : Une ouverture de classe est souhaitée pour la rentrée. Si cette ouverture est effective, des travaux indispensables devront être réalisés.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 28/02/2022.

### **-Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :**

Catherine DALLEs, adjointe donne quelques informations :

-pas de renouvellement du marché pour le bulletin municipal, « les Echos », au vu du montant, plusieurs devis seront demandés pour la mise en page et l'impression.

-Animations du mois de Décembre : à renouveler en 2022, mais avec plus de concertation avec les commerçants.

-Jumelage : organisation du voyage et du séjour, pour la signature à Chambaron sur Morge le 19/03/2022 du serment de jumelage entre nos deux communes.

-Saison culturelle : le spectacle dansant du 04/02/2022 est reporté à une date ultérieure en fonction du contexte sanitaire.

-Préparation du budget en investissement et en fonctionnement, notamment projet de remplacement du panneau d'informations lumineux.

-Repas des aînés annulé par rapport au contexte sanitaire et remplacé par des repas à emporter, qui seront distribués aux aînés le 30/01/2022 à la salle des fêtes entre 10h30 et 11h30.

-Préparation d'un montage pour les vœux de Mme la Maire par la commission.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 10/02/2022.

### **Commission association-économie-environnement :**

Béatrice VELU donne plusieurs informations :

-Budget participatif : Inauguration de la fresque le 22/01/2022 à 10h, suivie de la première réunion publique pour présenter aux habitants ce qu'est un budget participatif.

-Mobilité douce ; suivi d'un webinaire par Karine SIAUVE.

-Piste routière : inauguration de la piste le 21/05/2022 avec la CAPV, le Parc régional de la Chartreuse , Natura Vélo et la Police Municipale.

-Bio diversité : avec le projet de mare pédagogique et l'arbre à insectes, dont l'idée est de faire remplir cet arbre par les enfants suivant les conseils du Pic Vert.

Un second arbre, donné par la CAPV, sera mis en place, vers la mare pédagogique.

Vincent BATIER donne plusieurs informations :

-AG Boules a été annulée en novembre face à des cas de COVID.

-AG « ça bulle au village » bilan positif

-Jog and stretch : remerciements à la mairie pour mise à disposition de salles.

-Club de basket : demande de décaler l'alarme à minuit au gymnase

-Club de tennis : nouveau bureau

-AG MPT le 19/01/2022

-EVA : accord pour régulariser le paiement des deux années précédentes

-Travaux abri vélos seront réalisés le 19/01/2022.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 26/02/2022

### **-CAPV :**

Madame la Maire informe de la tenue d'un séminaire le 08/02 prochain sur le budget, des choix et des priorités devront se faire par rapport à la feuille de route du Pays Voironnais.

Le 25/01/2022 : réunion du conseil communautaire  
Le 22/02/2022 : vote du budget de la CAPV.

Marie-Christine MOSCA informe que dans le cadre de la commission solidarité de la CAPV, un truck avenir se déplace dans les communes du pays voironnais, et bientôt à St Etienne de Crossey, afin de sensibiliser les jeunes de 16 ans à 29 ans, à l'emploi et à la formation . Ce truck avenir fonctionnera par bassin de vie.

Prochaines réunions de travail des élus le 20/01/2022 et le 01/02/2022  
Prochaine réunion du conseil municipal le 15 février 2022.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22h30